



BOUCLES DE L'ORVANNE – 7 AVRIL 2019 –

DEROULEMENT ET REGLEMENT DES EPREUVES

*_**

1. EPREUVES :

Epreuves ouvertes aux licenciés UFOLEP et sur accord du comité départemental aux coureurs des autres fédérations FFC : 3^{ème} catégorie moins de 50 points, Pass-Cyclisme Open et Pass'Cyclisme D1, D2, D3, D4, cadets ; FSGT : 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} catégories et cadets ; sur présentation de leur licence.

Les catégories seront les suivantes :

	Né(s) entre le	et le
Jeunes MF 15/16 ans	01/01/2003	31/12/2004
Masculins 17/19 ans	01/01/2000	31/12/2002
Masculins 20/29 ans	01/01/1990	31/12/1999
Masculins 30/39 ans	01/01/1980	31/12/1989
Masculins 40/49 ans	01/01/1970	31/12/1979
Masculins 50/59 ans	01/01/1960	31/12/1969
Masculins 60 ans et +	31/12/1959	et avant
Féminines 17 ans à 40 ans et+	01/01/1990	31/12/1979 et avant

Les licenciés UFOLEP seront prioritaires pour les engagements sur ces épreuves. Un coureur possédant plusieurs licences devra courir en priorité avec la licence UFOLEP.

a) Matin à partir de 9h00 Contre la Montre de 14 kms

Départ toutes les minutes à la sortie de Dormelles sur la D120 route de Villemaréchal, D120 jusqu'à la D218, à droite D218 rue Grande Boisroux puis D218 direction Villecerf jusqu'à RD22, à droite RD22 direction Dormelles par la route de Challeau, arrivée à la hauteur du parking DDE.

Ordre de départ :

- 60 ans +
- 17/19 ans
- Féminines
- 15/16 ans masculins et féminines
- 50/59 ans
- 40/49 ans
- 30/39 ans
- 20/29 ans

ATTENTION LES VELOS DE CONTRE LA MONTRE SONT INTERDITS POUR LES 15/16 ANS, SEULS LES VELOS TRADITIONNELS SONT AUTORISES.

Chaque coureur devra se présenter 5 minutes au minimum avant l'heure de son départ.
Aucune voiture suiveuse n'est autorisée.

Tout coureur rattrapé ne devra pas prendre la roue de celui qui le double.
En cas de non-respect, au temps du coureur sera ajoutée une pénalité de 10 minutes.

Pour tout autre point, il sera fait application des règlements UFOLEP par le collège des commissaires. Les horaires de départ seront mis sur le site du VCFA : www.vcfa.fr et sur le site de la Commission Technique Départementale Cycloport UFOLEP : http://www.cycloport-ufolep77.fr/ctd_cycloport/index.php le samedi dans l'après-midi.

b) Après-midi : circuit de 15 kms

Départ Dormelles sur D120 carrefour rue des Vignes Basses, D120 route de Villemaréchal jusqu'à D218, à droite D218 direction Villecerf jusqu'à D22, à droite D22 direction Dormelles par route de Challeau à droite rue de Villemaréchal arrivée rue de Villemaréchal.

Horaires de départ, nombre de tours et distance :

Catégorie	Heure départ	Nombre tours	Distance en kms
17/19 ans	14 :30	4	60.000
20/29 ans, 30/39 ans, 40/49 ans		5	75.000
15/16 ans masculins et féminines, Féminines	14 :35	3	45.000
50/59 ans, 60 ans et +		4	60.000

Pour tout autre point, il sera fait application des règlements UFOLEP.

2. ENGAGEMENTS :

Licenciés UFOLEP adultes	15 € pour les 2 épreuves
Licenciés UFOLEP 15/16 ans	8 € pour les 2 épreuves
Licenciés autres fédérations adultes	23 € pour les 2 épreuves
Licenciés autres fédérations 15/16 ans	10 € pour les 2 épreuves

Aucun engagement pour une seule épreuve ne sera accepté. Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Les coureurs UFOLEP hors 77 et les coureurs des autres fédérations (FFC, FSGT) devront joindre une copie de leur licence au bulletin d'engagement. Les coureurs des autres fédérations (FFC, FSGT) devront joindre également la charte d'engagement.

Les engagements se feront directement par courrier à l'aide du bulletin d'inscription accompagné du règlement à l'ordre du VCFA, et à envoyer **au plus tard le 29 mars 2019** à :

Mme Nadine LEMBERTON – 60 rue de la fontaine cardée – 77130 DORMELLES

Pas d'engagement par internet ou sur place.

3. DOSSARDS :

Les dossards seront remis aux coureurs entre 8h00 et 9h30 à la Salle des Fêtes Allée des Noyers à DORMELLES. Après 9 h 30, ils seront remis au podium sur la ligne d'arrivée.

Le dossard remis servira aux 2 épreuves. Toutefois, le coureur devra signer à nouveau la feuille d'émargement à partir de 13h00 sur la ligne de départ.

La participation à l'épreuve nécessite le port du dossard fixé sur le dos par quatre épingles (à prévoir par le concurrent) ; il ne devra, en aucun cas, être réduit, ni découpé, ni plié sous peine de disqualification.

4. CLASSEMENTS :

Les classements seront faits aux points sur chaque épreuve puis totalisés pour le classement général.

Chaque concurrent se verra attribuer le nombre de points correspondant à sa place, exemple :
1^{er} : 1 point, 2^{ème} : 2 points etc ...

En cas d'égalité de points, le temps réalisé sur le CLM du matin sera prépondérant.

5. REMISE DE RECOMPENSES :

Les récompenses seront remises à l'issue de la journée d'épreuves dans la salle des fêtes Allée des Noyers à DORMELLES. Seront récompensés : au maximum les 5 premiers du classement général des 8 catégories.

Les cyclistes récompensés devront revêtir le maillot de leur club.

Un prix d'équipe offert par le VCFA sera calculé sur le classement général des licenciés sur toutes les catégories (M&F jeunes 15/16ans, M17/19ans, M20/29ans, M30/39ans, M40/49ans, M50/59ans, M60+ et Féminines 17/40 ans+) comme suit :

si 10 partants et +		Si 6,7,8,9 partants		Si 3,4,5 partants		Si 2 partants		Si un seul partant	
Places	Points	Places	Points	Places	Points	Places	Points	Places	Points
1	10	1	5	1	3	1	2	1	1
2	8	2	3	2	2	2	1		
3	6	3	1	3	1				
4	5								
5	4								
6	2								
7	1								
8	1								
9	1								
10	1								

Un trophée sera remis au vainqueur du scratch du contre la montre.

Un pot de l'amitié sera organisé à l'issue de la remise des récompenses.

6. ANNULATION DE COURSE :

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

7. ACCOMPAGNATEUR OU VEHICULES :

Aucun accompagnateur n'est autorisé sur le circuit pendant l'échauffement et la course ; des espaces permettent aux accompagnateurs de voir le passage de leur coureur. Des parkings seront délimités pour les véhicules des concurrents et/ou accompagnateurs. Les véhicules suiveurs sont

interdits, en cas de constatation qu'un véhicule suit un coureur, ledit coureur sera pénalisé de 10 minutes.

8. ABANDON :

En cas d'abandon, les coureurs devront remettre et leur dossard aux organisateurs le matin à la salle des fêtes et l'après-midi sur la ligne d'arrivée.

9. SECURITE :

Les participants veilleront à rouler sur la moitié droite de la route et à respecter le code de la route. Les organisateurs ne seront pas responsables des accidents survenus en dehors de cette limite. Le port du casque à coque rigide est obligatoire du départ à l'arrivée pour tous les concurrents. Le directeur de l'épreuve peut prendre toutes mesures nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'épreuve.

Les organisateurs se réservent la possibilité de mettre hors course les coureurs en cas de constat de rejets dans la nature (bouteilles, emballages divers, papiers, plastiques etc) hors de la zone de ravitaillement ou de non-respect des habitants des communes traversées ou de leur propriété. Les cycloportifs devront laisser le passage au premier coup d'avertisseur afin que les véhicules de l'organisation qui le réclament, puissent doubler.

Tout cycloportif se doit d'obtempérer aux ordres du directeur de l'épreuve.

Il est interdit de tirer ou pousser un cycloportif ou de se livrer à des manœuvres déloyales ayant pour but de défendre irrégulièrement ses chances.

10. NON-RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT :

Les organisateurs se réservent la possibilité de mettre hors course les coureurs en cas de constat de rejets dans la nature (bouteilles, emballages divers, papiers, plastiques etc) hors de la zone de ravitaillement ou de non-respect des habitants des communes traversées ou de leur propriété.

11. SERVICE MEDICAL :

Un service médical sera assuré sur le circuit et à proximité de la ligne d'arrivée.

12. ASSURANCE :

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile couvrant les participants et les bénévoles en cas de préjudice incombant à l'organisation.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

13. PRESENT REGLEMENT :

Toute inscription emporte l'acceptation et l'application du présent règlement et des règlements annexes (UFOLEP national, UFOLEP CTD77).